



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Conseil des maires



2021-02-24

Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance extraordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, étant la séance extraordinaire du mois de février, tenue ce **24<sup>e</sup> jour du mois de février 2021 à 17 h**, sous la forme d'une vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (6 janvier 2021), à laquelle sont présents messieurs les conseillers, maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Robert Meyer	Boileau
Pierre Labonté	Bowman
Gilles Tremblay	Chénéville
David Pharand	Duhamel
François Clermont	Fassett
Louis Venne	Lac-des-Plages
Alain Gamache	Canton de Lochaber
Pierre Renaud	Canton de Lochaber-Partie-Ouest
Robert Bertrand	Mayo
Stéphane Séguin	Montpellier
Michael Kane	Mulgrave-et-Derry
Carol Fortier	Notre-Dame-de-Bonsecours
François Gauthier	Notre-Dame-de-la-Paix
Christian Beauchamp	Papineauville
Christian Pilon	Plaisance
Luc Desjardins	Ripon
Jean-René Carrière	Saint-André-Avellin
Hugo Desormeaux	Saint-Émile-de-Suffolk
André Bélisle	Saint-Sixte
Jason Carrière, rep.	Thurso
Roland Montpetit	Val-des-Bois

Absents :

Jean-Paul Descoeurs	Lac-Simon
Martin Deschênes	Montebello
Gilbert Dardel	Namur

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso. La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et le secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du Service de développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont aussi présents.

Le Préfet soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par la secrétaire-trésorière et directrice générale, à savoir :

**ORDRE DU JOUR**



1. Mot du Préfet
2. Appel des conseillers (information)
3. Ouverture de la séance (décision)
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour (décision)
5. Dépôt de l'étude de faisabilité préparée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur les impacts de l'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au territoire de la MRC de Papineau – Acceptation et mandat de négociation (décision)
6. Terres publiques intramunicipales situées dans la Municipalité de Ripon – Projet d'échange de terrains avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Suivi (information)
7. Questions des membres et propos du Préfet (information)
8. Levée de la séance (décision)

**1. MOT DU PRÉFET**

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue aux membres du Conseil présents ainsi qu'aux représentants des municipalités locales.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2021-02-043**

Il est proposé par M. le conseiller Roland Montpetit  
appuyé par M. le conseiller Pierre Labonté  
et résolu unanimement

QUE :

L'assemblée est déclarée ouverte.

Adoptée.

**4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-02-044**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Renaud  
appuyé par M. le conseiller Stéphane Séguin  
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**5. DÉPÔT DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ PRÉPARÉE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION SUR LES IMPACTS DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE AU TERRITOIRE DE LA MRC DE PAPINEAU – ACCEPTATION ET MANDAT DE NÉGOCIATION**

**2021-02-045**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Conseil des maires**

- ATTENDU que le gouvernement peut, par décret, conformément à l'article 210.61 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre O-9) à la demande d'une municipalité locale, détacher le territoire de celle-ci du territoire municipal régional dont il fait partie et le rattacher à celui d'une autre municipalité régionale de comté;
- ATTENDU que la MRC de Papineau désire connaître les impacts de l'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au territoire de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre un service pour réaliser une étude de regroupement entre les municipalités;
- ATTENDU que l'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au territoire de la MRC de Papineau est une forme de réorganisation territoriale;
- ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a fait parvenir une résolution le 5 décembre 2018 demandant l'appui et l'autorisation de la MRC de Papineau ainsi que de la MRC Collines-de-l'Outaouais afin de faire une demande conjointe, et en leur nom, au MAMH pour réaliser une étude sur les impacts de son adhésion au territoire de la MRC de Papineau;
- ATTENDU la résolution numéro 2018-12-249, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, relative à l'élaboration d'une étude de faisabilité concernant le projet d'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;
- ATTENDU la présentation effectuée par le MAMH le 17 février 2021 auprès des membres du Conseil des maires de la MRC de Papineau concernant les conclusions de l'étude de faisabilité réalisée sur ledit projet d'annexion, laquelle a été préparée en collaboration avec les représentants de chacune des entités concernées soit la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que la MRC de Papineau;
- ATTENDU que, selon le processus établi et en fonction des résultats obtenus dans le cadre de l'étude présentée, les parties concernées doivent, à ce stade-ci, signifier leur intérêt concernant la poursuite des travaux conformément aux articles 210.3.1 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* et mandater ses représentants à participer à la négociation des modalités financières et administratives, lesquelles seront intégrées à un éventuel décret gouvernemental conditionnellement à l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par M. le conseiller Roland Montpetit  
appuyé par M. le conseiller Pierre Renaud  
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires de la MRC de Papineau prend acte de l'Étude sur les implications d'un transfert de territoire municipal régional réalisée par le MAMH, en collaboration avec les représentants des parties concernées, et confirme son intérêt à poursuivre les travaux initiés dans le cadre du projet d'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au territoire de la MRC de Papineau;

QUE :



Le Conseil des maires mandate le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière pour participer aux négociations qui auront lieu entre les trois entités municipales impliquées, notamment en ce qui a trait aux modalités financières et administratives liées au projet d'annexion;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES SITUÉES DANS LA MUNICIPALITÉ DE RIPON – PROJET D'ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES – SUIVI**

Conformément au mandat confié par le Conseil des maires, monsieur le Préfet dresse un résumé des sujets traités lors de la première rencontre tenue le 18 février dernier avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et les Municipalités de Duhamel, de Montpellier, de Mulgrave-et-Derry, de Ripon et de Saint-Sixte dans le cadre du projet d'échange de terrains entre le MERN et la Fiducie Lauzon. Il informe les membres que le MERN fournira sous peu l'information demandée à la MRC.

**7. QUESTIONS DES MEMBRES ET PROPOS DU PRÉFET**

Aucune question n'est posée dans le cadre de la présente séance.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2021-02-046**

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin  
appuyé par M. le conseiller Louis Venne  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée. Il est 17h17.

Adoptée.

---

Benoit Lauzon  
Préfet

---

Roxanne Lauzon  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Conseil des maires**

---

Benoit Lauzon, Préfet